



**AVIS PUBLIC ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS
DE LA CONSULTATION: ADOPTION OU MODIFICATION DES RÈGLEMENTS**

D'URBANISME

Nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 260

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 3 août 2022, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro P-001 et intitulé *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 260 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs afin d'autoriser une classe d'usages supplémentaire (A-2) dans la zone F-12 visant l'agriculture sans élevage.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} septembre 2022, à 19 h 00 au lieu Centre Aiméacois situé au 121 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage no 260 afin d'autoriser une classe d'usages supplémentaire (A-2) dans la zone F-12 visant l'agriculture sans élevage.

4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation

Le secteur visé par ce projet de règlement est illustré par le croquis ci-contre :

Le secteur visé par ce projet de règlement est illustré par le croquis ci-contre :



Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification au règlement de zonage seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse saintaimedeslacs.ca.

DONNE À Saint-Aimé-des-Lacs, ce 24 e jour du mois d'août 2022.


Lise Lapointe
Greffière-trésorière